

## Compte rendu du conseil municipal du 1er mars 2016

Présents : D'haine Martine, Dujancourt Chantal, Faugier Christian, Lemmens Guy, Mahey Alain, Menu Michelle, Rocher Michel, Chazalon Florence

Pouvoirs : Dalzon Michel à Rochez Michel  
Reynaud Angélique à Faugier Christian  
Romestant Richard à Lemmens Guy

Début de la séance à 18h30

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Lemmens Guy

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- l'horloge de la salle polyvalente
- le véhicule mairie
- la plantation dans le jardin de la mairie

Le maire donne lecture d'une lettre de Dalzon Michel expliquant sa position sur un sujet de l'ordre du jour d'un conseil municipal précédent.

### **Compte administratif 2015 et affectation des résultats,**

Le maire présente le compte administratif 2015. A l'issue de cette présentation, la présidence de séance est donnée à Christian Faugier. Après délibération (M. le Maire ayant quitté la salle), le budget est approuvé à l'unanimité,

### **Traversée de Maisonneuve : demande de subvention**

La reprise des travaux est prévue pour avril – mai.

Pour les travaux de voirie concomitants à l'assainissement, le conseil donne autorisation à M. le Maire pour une demande de deux subventions : DETR et investissement public local.

### **Décision de justice**

Le maire donne lecture de la décision du Tribunal Administratif de Lyon suite aux recours contre le permis de construire délivré à M Ducros.

Le permis de construire est annulé et la commune est condamnée à verser une indemnité de 1000 euros à chacune des parties adverses.

Il est décidé de ne pas faire de recours de cette décision administrative.

### **Occupation illicite de propriété privée**

Il a été constaté qu'un campement illicite occupe une propriété privée. Cette situation génère des problèmes sanitaires et des problèmes de sécurité publique.

Le conseil décide dans un premier temps de contacter le propriétaire afin de s'assurer qu'il n'a pas donné son accord.

Dans un deuxième temps, il autorise M. le maire à adresser un courrier au Procureur de la République.

### **Devenir de l'appartement de l'école**

Suite au départ du locataire, il est constaté que ce logement est trop vétuste pour être remis en location.

Martine DHAINÉ et Christian FAUGIER sont chargés de faire réaliser des devis.

### **Courrier anonyme**

Lecture est faite d'une lettre anonyme concernant une autorisation d'urbanisme. Le maire informe le conseil que les travaux en cours sont conformes au permis qui a été accordé.

### **Estimation ferme des bois**

Le conseil autorise le maire à faire procéder à une estimation de la propriété (hors local de l'ACCA).

### **Zone blanche**

Suite à plusieurs relevés effectués à la demande du maire, il a été constaté que la réception de téléphone mobile était très mauvaise au centre bourg. La commune a été classée en zone blanche. Une étude va être menée pour remédier à cette situation.

### **Devenir du CCAS**

Les communes de moins de 1 000 habitants ont désormais la possibilité de ne plus avoir de CCAS. Pour conserver le rôle social auprès de la population, le conseil demande au maire d'envisager avec la communauté de communes la création d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale). Il demande à la vice-présidente du CCAS de recueillir l'avis de cet organisme. A la demande du Trésor Public, le conseil municipal validera prochainement la suppression du budget annexe et l'intégration de ce dernier dans le budget général de la commune.

### **Questions diverses**

#### 1. L'horloge

Afin de récupérer de la place à la salle polyvalente, il est envisagé d'exposer l'horloge au sein de l'église de Chandolas. Michel Rocher et Chantal Dujancourt sont chargés de contacter l'association PPCM.

#### 2. Haie et jardin de mairie

Suite à la réception du devis, Florence Chazalon est chargée de ce dossier.

#### 3. Véhicule mairie

Le maire informe le conseil que le véhicule du CG07 pour lequel une offre avait été faite par la commune a été attribué à une autre collectivité.

Fin de séance : 20h30